

RCEA/N79

**AMÉNAGEMENT À 2X2 VOIES ENTRE
LIEU-DIT LA FOURCHE ET LE COL DES VAUX**

Installations de Chantier

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
NATURE ET CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	4
Limites géographiques des travaux.....	4
Généralités.....	4
Travaux compris dans le marché.....	4
Système de référence.....	4
Reconnaissance et études.....	5
Les numéros de Déclaration de Travaux seront remis au démarrage de la période de préparation.....	5
SÉRIE 1000 GÉNÉRALITÉS.....	6
1012 - ÉTUDES D'EXÉCUTION DES OUVRAGES, PIQUETAGE.....	6
1013 - PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (PPSPS).....	6
Contenu du PPSPS.....	6
SÉRIE 2000 TRAVAUX SITE.....	7
2010 - TRAVAUX PRÉPARATOIRES.....	7
2011 Dégagement d'emprises.....	7
2013 Fossé trapézoïdal.....	7
2014 Bassin de décantation et filtre.....	7
2020 - CRÉATION D'UNE PLATEFORME.....	7
2021 Couche anticontaminante géotextile.....	8
Stockage et manutention des géotextiles.....	8
2022 GNT 0/100 et 2023 GNT 0/31,5.....	8
2030 - ÉQUIPEMENTS.....	8
2031 Fourniture et pose de clôture.....	8
2032 Fourniture et pose d'un portail y compris fermeture par cadenas à code.....	8
2033 Panneau Stop.....	8
SÉRIE 3000 RÉSEAUX DIVERS.....	9
GÉNÉRALITÉS.....	9
3020 - ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ.....	9
Mise à la terre.....	9
3030 - ÉVACUATION DES EAUX USÉES.....	9
3031 - dispositif d'assainissement.....	9

3040 TÉLÉCOMMUNICATION.....	9
3041 Installation réseau.....	9
SÉRIE 4000 BÂTIMENTS.....	11
GÉNÉRALITÉS.....	11
4010 - MODULE A LOGISTIQUE MATÉRIEL.....	11
4020 - MODULE B SANITAIRES.....	11
4030 - MODULE C RÉFECTOIRE.....	11
4060 - PLATEFORMES EXTÉRIEURES.....	11
4061 Plateforme béton.....	11
4062 Dalle béton et dépression.....	11
4070 - PLACE DE PARKING RECHARGE ÉLECTRIQUE.....	11
SÉRIE 5000 MOBILIER.....	12
5003 Mise sous alarme des Installations de Chantier du MOE.....	12
5005 Conteneurs poubelle.....	12
5011 Kit d'entretien véhicules.....	12
5021, 5034 Étagère.....	12
5041, 5051 Armoire.....	12
5042, 5061 Table.....	12
5043, 5062 Chaise.....	12
5063 Tableau aimanté et accessoires.....	13
5066 Lot « matériel de visioconférence ».....	13
SÉRIE 6000 REMISE DU DIUO ET DES CLEFS.....	14
SÉRIE 7000 FONCTIONNEMENT – MAINTENANCE - ENTRETIEN.....	14
7011 Astreinte et Maintenance des Installations de Chantier.....	14
Astreinte des Installations de Chantier et alarme.....	14
7012 Contrôle validité et maintenance des équipements sécurité incendie.....	14
7013 Maintenance climatisation-chauffage électrique.....	14
7016 Prestation de nettoyage.....	14
7032 Accès internet.....	14
7033 Maintenance installation réseau.....	14
SÉRIE 8000 REMISE EN ÉTAT DES LIEUX.....	15
8001 Restauration du site.....	15

INTRODUCTION

NATURE ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Limites géographiques des travaux

Les travaux sont situés sur la commune de Verosvres (secteur du Vieux-Moulins) (71220).

Généralités

Les travaux consistent, dans le cadre de l'opération « RCEA – Aménagement à 2×2 voies entre le lieu-dit La Fourche et le Col des Vaux », en la mise en place des Installations de Chantier (IC) du Maître d'Œuvre (Moe), leur maintenance préventive et curative et la remise en état du site suite au repliement des installations. Le titulaire prend en charge les dépenses de fonctionnement comme les fluides, télécoms, eaux potables et usées. Les installations sont remises « clef en main », avec une prestation « tout compris ».

Travaux compris dans le marché

Les travaux compris dans le marché sont les suivants :

- la préparation du site,
- le terrassement,
- l'installation des équipements,
- la clôture du site,
- la mise en service et le branchement des réseaux EU, AEP, télécommunication et électriques,
- la fourniture, pose et entretien des différents modules,
- la mise en place de plateformes bétons extérieures,
- la mise en place des deux places de parking recharge électrique, avec la fourniture et l'installation d'une borne de recharge électrique double 22 kW,
- la fourniture d'un photocopieur/imprimante/scanner et de matériel divers (chaises, tableau aimanté, ...),
- les contrats de maintenance, sécurité et ramassage des ordures ménagères,
- les consommations,
- l'entretien du dispositif d'assainissement,
- la fourniture de divers produits ménagers,
- la prestation de ménage,
- le démontage des modules et la remise en état des lieux.

Système de référence

Le système dans lequel sont données les coordonnées X et Y des points des ouvrages à exécuter est le système LAMBERT-93, dont les repères seront remis au titulaire du marché.

Les cotes de nivellement indiquées sur les plans sont celles du repère ci-dessus.

Reconnaissance et études

Pendant la période de préparation, le titulaire du marché devra effectuer les opérations préalables suivantes :

- Les demandes de DICT aux gestionnaires des réseaux
- Le piquetage des prestations terrains et relevés topographiques (profils en travers de la plateforme)
- L'établissement des plans et notes de calculs relatifs :
 - à l'implantation des modules
 - aux travaux de génie civil (tranchées, dispositif d'assainissement, ...).

Les numéros de Déclaration de Travaux seront remis au démarrage de la période de préparation.

SÉRIE 1000 GÉNÉRALITÉS

Tout changement de méthode d'exécution ou d'organisation de chantier modifiant la maîtrise des impacts environnementaux ou la gestion de l'élimination des déchets sera soumis à agrément du Maître d'Œuvre.

1012 - ÉTUDES D'EXÉCUTION DES OUVRAGES, PIQUETAGE

Les études d'exécution sont à la charge du titulaire. Elles comprennent à minima les éléments suivants :

- les plans d'implantation, les profils en long et en travers, les notes de calculs,
- le plan de raccordement des réseaux et de l'installation d'assainissement liés aux IC du Moe,
- les reconnaissances géotechniques ou essais jugées nécessaires par le titulaire,
- les levés topographiques et compléments nécessaires pour l'exécution des plans d'exécution.

Le maître de l'ouvrage fournit les repères de référence destinés à l'implantation générale, notamment via un levé topographique.

Le titulaire du marché est tenu d'effectuer l'implantation générale et éventuellement l'implantation spéciale de l'ouvrage par autant de points qu'il est nécessaire pour réaliser les travaux (remblais, réseaux, implantation des modules, etc...).

Les points nécessaires à l'exécution, la vérification et la réception des travaux seront conservés et le titulaire du marché doit pouvoir justifier la position de tous ces points à la demande du maître d'œuvre.

1013 - PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (PPSPS)

Contenu du PPSPS

Le PPSPS doit comprendre des informations sur le titulaire du marché, l'effectif prévu, les responsables de travaux, les risques spécifiques, les mesures préventives, les procédures de secours et d'évacuation, ainsi que les mesures d'hygiène sur le chantier.

Le PPSPS suivra les prescriptions des articles Article R4532-64 et 66 du code du travail.

SÉRIE 2000 TRAVAUX SITE

Le titulaire du marché informe dans les plus brefs délais le maître d'œuvre, le maître de l'ouvrage et le coordonnateur environnement de tout dommage causé à l'environnement pendant l'exécution du marché. Il informe également l'autorité compétente en cas d'atteinte aux milieux (en particulier la police de l'eau en cas de pollution des eaux superficielles ou souterraines).

le titulaire du marché remédie à ses frais et risques dans les plus brefs délais à toutes les atteintes portées à l'environnement en cours d'exécution du marché.

2010 - TRAVAUX PRÉPARATOIRES

2011 Dégagement d'emprises

Tous les produits issus du débroussaillage, de l'abattage et du dessouchage seront éliminés dans le respect de l'environnement et de la législation en vigueur vers des filières d'élimination adaptées, ou évacués sur des dépôts hors de l'emprise du chantier, proposés par le titulaire du marché et agréés par le Maître d'Œuvre. Le brûlage est interdit.

Les produits de décapage seront mis en dépôt provisoire dans les conditions suivantes :

Les lieux de stockage seront proposés par l'entreprise et soumis à l'agrément du Maître d'Œuvre.

L'assise des dépôts provisoires de terre végétale, hors emprise de la plate-forme, ne sera pas décapée.

La terre végétale sera expurgée de racines et blocs excédant 50 mm et de tous les déchets éventuels. Le stockage sera non compacté et ne devra pas être circulé par des engins.

La hauteur du stockage ne doit pas être supérieure à 3,00 mètres et la pente de talus ne pourra excéder un vertical deux horizontal et la surface sera réglée avec une pente de 10 %.

La terre végétale stockée devra être obligatoirement enherbée.

Toutes les précautions utiles devront être prises par le titulaire du marché afin de ne pas endommager les réseaux enterrés et aériens.

2013 Fossé trapézoïdal

le titulaire du marché réalisera un fossé trapézoïdal d'une profondeur minimale de 0,50m afin de collecter et d'évacuer les eaux de ruissellement de la plateforme des installations de chantier.

Il aura pour dimensions minimales :

- 1,50m d'ouverture en tête de fossé
- 0,50m au pied du fossé

Les matériaux extraits pour réaliser le fossé seront stockés en cordon sur le côté du fossé situé à l'extérieur de la plateforme.

Ces matériaux seront réutilisés pour combler le fossé au moment de la remise en état des lieux.

Les matériaux extraits autres que la terre végétale seront évacués à la décharge.

2014 Bassin de décantation et filtre

le titulaire du marché réalisera un bassin de décantation pour collecter les eaux de ruissellement du fossé trapézoïdal et les eaux à la sortie du dispositif d'assainissement.

À la sortie de ce bassin, un filtre à cailloux sera installé.

Les matériaux extraits pour réaliser le bassin seront stockés en cordon sur le côté situé à l'extérieur de la plateforme.

Ces matériaux seront réutilisés pour combler le bassin au moment de la remise en état des lieux.

2020 - CRÉATION D'UNE PLATEFORME

2021 Couche anticontaminante géotextile

Stockage et manutention des géotextiles

Les géotextiles seront conditionnés en éléments facilement manipulables, soit manuellement, soit à l'aide d'engins de chantier courants.

2022 GNT 0/100 et 2023 GNT 0/31,5

le titulaire du marché doit réaliser un remblai en GNT 0/100 de 0,30 m d'épaisseur conforme au profil en travers présenté au dossier annexe, pièce 2.3 – Plan de Masse et complété par une couche de réglage de 0,10 m d'épaisseur moyenne en GNT 0/31,5.

Le remblai sera mis en œuvre sur une plate-forme de terrassement préalablement réceptionnée en nivellement.

La couche de remblai en GNT 0/100 sera mise en place le plus tôt possible après réception de la plate-forme des terrassements.

2030 - ÉQUIPEMENTS

2031 Fourniture et pose de clôture

Le montage et la mise en œuvre des poteaux, jambes de force et contreventement se fera avec les moyens et matériels propres à le titulaire du marché.

Les poteaux et jambes de force métalliques seront ancrés dans un socle en béton.

Le grillage sera de type treillis soudé type 2 à mailles carrées 100×100 avec une hauteur hors-sol de 2 m.

le titulaire du marché devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la verticalité et l'alignement des poteaux et jambes de force de la clôture, tant en tête qu'au sol.

Le montage et la mise en œuvre du grillage se fera avec les moyens et matériels propres à le titulaire du marché.

le titulaire du marché devra s'assurer que le dispositif de traction qu'il mettra en place, ne déforme pas l'ouvrage et s'assurera également de la répartition uniforme de la tension sur toute la hauteur de la clôture.

Il est impératif de superposer au minimum la première et la dernière maille de chaque rouleau.

Les grillages seront accrochés aux poteaux de tension et d'angle ainsi qu'aux fils tendeurs au moyen d'agrafes.

Les raccords de rouleaux se feront au droit d'un piquet de tension.

2032 Fourniture et pose d'un portail y compris fermeture par cadenas à code

Les poteaux seront ancrés dans un socle béton.

Le portail sera intégré à la clôture et fermé par un cadenas à code en acier inoxydable.

Les portails seront en acier avec protection contre la corrosion : galvanisation à chaud, suivie d'une mise en peinture par thermolaquage (ou équivalent). La teinte sera identique à celle de la clôture.

- Un portail est constitué de 2 vantaux de 2 m sur 2 m de hauteur selon dispositions les suivantes :
- Un des vantaux présente une feuillure (réception du second vantail) et un dispositif de blocage en position fermée (avec dispositif pour maintien en position relevée). La butée recevant ce dernier élément ne doit pas présenter une saillie supérieure à 3 cm ;
- Le second vantail présente un dispositif permettant la condamnation de l'ouverture ;
- Les articulations permettent le réglage de l'alignement des vantaux ;
- Un dispositif est prévu pour maintenir les vantaux en position ouverte.

2033 Panneau Stop

Le panneau sera installé sur un massif bétonné.

SÉRIE 3000 RÉSEAUX DIVERS

GÉNÉRALITÉS

3020 - ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Les installations devront être conformes à toutes les règles techniques éditées par l'E.D.F.

Elles devront être dimensionnées pour répondre aux besoins suivants :

- une borne de recharge électrique double 22 Kw,
- 4 bureaux occupés à temps plein,
- l'ensemble de l'électroménager de l'installation de chantier.

Mise à la terre

Les installations devront être conformes aux normes NF C15-100 COMPIL.

3030 - ÉVACUATION DES EAUX USÉES

L'ensemble des canalisations devra correspondre aux normes établies par le CCTG -Fascicule 70 (NF EN 1401–1 et NF EN 1610)

3031 - dispositif d'assainissement

L'ouvrage sera conçu et disposé de manière à faciliter l'entretien et tout particulièrement l'extraction des boues si cela en fait partie.

Le dispositif d'assainissement doit être distant de 35 m de tous puits déclarés utilisés pour une alimentation en eau potable.

L'assainissement doit répondre aux normes demandées par l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux ANC inférieurs à 20 EH.

Le dimensionnement pour le dispositif est de 2 EH (1,5 EH pour les 3 personnes travaillant dans les bureaux et 0,5 EH pour 10 personnes qui seraient en réunion.

Ou, pour une installation de type compact, elle devra être agréée au minimum pour 2 EH.

Le dispositif devra être pourvu du marquage CE.

Le système sera le plus adapté à la situation et à la réglementation locale (compétence Communauté de Commune St Cyr/Mère Boitier).

L'installation devra faire l'objet d'une vérification technique avant remblayage par le SPANC de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier (CCSMB).

À la fin du remblaiement avec les matériaux issus de la fouille, épurés et triés afin d'éliminer les gros éléments, les tampons de visite devront rester accessibles et apparents. La fosse devra également rester accessible.

Les travaux seront réalisés comme indiqué dans le guide d'utilisation du dispositif fourni par le titulaire de l'agrément.

3040 TÉLÉCOMMUNICATION

3041 Installation réseau

Une installation permettant une couverture réseau sur les modules A Logistique matériel, C Réfectoire, D Bureaux et E Salle de réunion, ainsi qu'une interconnexion entre l'imprimante et les différents ordinateurs sera mise en place.

Cette installation inclura la fourniture et pose d'une baie de brassage pour alimenter en courant faible les bureaux et salle de réunions de la maîtrise d'œuvre.

Cette prestation comprendra :

- Réalisation démarche fournisseur d'accès internet,
- Fourniture et pose d'une baie informatique,
- Fourniture et pose de l'ensemble des équipements.

L'installation réseau sera localisée dans le module A logistique matériel.

SÉRIE 4000 BÂTIMENTS

GÉNÉRALITÉS

Les modules simples auront pour dimension extérieure minimale L=6,1 m et l=2,5 m.

Les modules doubles auront pour dimension extérieure minimale L=12,2 m et l=5 m.

Tous les modules seront éclairés, chauffés, climatisés, sécurisés et juxtaposables. Les bâtiments seront construits de façon à limiter les déperditions d'énergie conformément à la norme RT2012 ou équivalent.

Ils seront équipés de portes d'accès individuelles à clé unique pour l'ensemble des modules.

Les fenêtres seront sécurisées et équipées de volets roulants permettant de sécuriser les modules. Les modules C « réfectoire », D « bureaux » et E « salle de réunion » seront équipés de fenêtres traversantes.

Le module E salle de réunion sera équipé de 3 fenêtres.

La salle de réunion sera constituée d'un module double.

À l'entrée de chaque module, il sera également mis en place un auvent et une lampe à capteur de mouvement.

4010 - MODULE A LOGISTIQUE MATÉRIEL

Le module sera raccordé au réseau d'eau potable via un point d'accès extérieur avec un robinet afin de permettre l'alimentation en eau de l'appareil haute pression du kit nettoyage véhicule.

4020 - MODULE B SANITAIRES

Le module sera compartimenté en trois parties : une avec un évier, une avec une toilette et une avec une douche. Le module sera également équipé d'un ballon d'eau chaude.

Les douches, le sanitaire et l'évier seront raccordés au dispositif d'assainissement des Eaux Usées (EU) de l'IC et au réseau d'eau potable.

4030 - MODULE C RÉFECTOIRE

Le module sera raccordé au dispositif d'assainissement des EU de l'IC et au réseau d'eau potable pour permettre le fonctionnement du lave-vaisselle et de l'évier.

4060 - PLATEFORMES EXTÉRIEURES

4061 Plateforme béton

Une plateforme béton de 1 m de large, 19 m de long et 10 cm d'épaisseur sera installée devant l'entrée de l'ensemble des modules afin de permettre une circulation confortable entre ces modules.

4062 Dalle béton et dépression

Une dalle de béton sera mise en place au niveau de l'aire de lavage. Elle devra être en mesure de supporter le poids d'un camion d'entretien stationnant dessus. Un point bas (dépression) équipé d'une grille de collecte permettra l'évacuation des eaux de lavage vers le dispositif d'assainissement des EU de l'IC. La grille devra être facilement manipulable.

4070 - PLACE DE PARKING RECHARGE ÉLECTRIQUE

Une borne de recharge double IRVE de type totem sera installée entre les places 15 et 14. La borne sera installée par un électricien disposant de la qualification IRVE, qui installera les protections, mettra en place le câblage, la borne et le tableau électrique.

SÉRIE 5000 MOBILIER

5003 Mise sous alarme des Installations de Chantier du MOE

L'ensemble des modules seront équipés d'un système d'alarme. La mise hors service pourra être automatique ou sur horloge. Le forfait s'applique à l'ensemble des Installations de Chantier de la Maîtrise d'Œuvre.

5005 Conteneurs poubelle

Chaque conteneur aura une capacité supérieure ou égale à 1000L.

5011 Kit d'entretien véhicules

Le compresseur devra permettre la vérification de la pression de pneu de véhicules légers, et le regonflement électrique des pneus du véhicule. Il comprendra les embouts associés à l'appareil.

L'aspirateur sera sans sac, et comprendra également les embouts associés à l'appareil. Un tuyau d'arrosage associé à son embout sera fourni, ainsi qu'une rallonge. Ces fournitures permettront un nettoyage de véhicules intérieur et extérieur efficace sur l'air de lavage.

5021, 5034 Étagère

Le produit devra répondre aux caractéristiques minimales suivantes ou similaires :

- 4 niveaux
- Dimension de hauteur 185 cm x largeur 115 cm.

5041, 5051 Armoire

Le produit devra répondre aux caractéristiques minimales suivantes ou similaires :

- 4 étagères réglables en hauteur minimum,
- Métallique ou plastique,
- Dimension de hauteur 185 cm x largeur 115 cm.

5042, 5061 Table

Le produit devra répondre aux caractéristiques minimales suivantes ou similaires :

- Dimension de largeur 70 x longueur 140 cm.

5043, 5062 Chaise

Le produit devra répondre aux caractéristiques minimales suivantes ou similaires :

- Empilable,
- Assise rembourrée, dossier en toile ou également rembourré,
- Fixation coque / structure par vis.

5045 Lot « petit électroménager »

Les appareils électroménagers répondant aux normes et réglementations en vigueur sont les suivants :

- Un four à micro-ondes disposant des caractéristiques minimales suivantes :
 - Cavité émail,
 - Puissance 900 Watts,
 - Porte à ouverture latérale,
 - Minuterie électronique,
 - Volume 37 litres,
 - Fonction 'Grill'/four,

- Machine à café à grains avec broyeur 12 tasses
- Une bouilloire,.

5047 Lave-vaisselle

Un lave-vaisselle sera installé dans le module C.
Il aura une capacité minimale de 8 à 10 couverts.

5052 Bureau

Le bureau sera droit.

Le produit devra répondre aux caractéristiques minimales suivantes ou similaires :

- Dimension de hauteur 70 cm, 73 cm de largeur et 160 cm de longueur.

5054 Desserte de bureau

La desserte de bureau sera équipée de roulette et aura à minimum 3 tiroirs sans dossier suspendu.
Elle sera verrouillable.

Le produit devra répondre aux caractéristiques minimales suivantes ou similaires :

- Dimension de hauteur 56 cm x largeur 43 cm x longueur 60 cm.

5057 Casier vestiaire double

Le casier sera double et verrouillable.

Le produit devra répondre aux caractéristiques minimales suivantes ou similaires :

- Dimension de hauteur 229 cm x largeur 60 cm x longueur 85 cm.

5056, 5064 Portemanteau

Le portemanteau sera sur pied et équipé de 4 crochets minimum.

5033, 5048, 5059, 5068 Poubelle déchets ménagers

La poubelle aura une capacité minimale de 20L.

5058, 5067, Poubelle de tri

La poubelle aura une capacité minimale de 10L.

5063 Tableau aimanté et accessoires

Les dimensions du tableau aimanté seront de 1800x900 mm minimum.

Il disposera des caractéristiques suivantes :

- Surface en acier émaillé facile à effacer,
- Séchage rapide,
- Possibilité d'affichage magnétique des documents,
- Cadre aluminium anodisé naturel avec coin en ABS,
- Porte marqueur (auget) et kit de fixation mural.

Les accessoires devront comprendre :

- Une brosse magnétique d'effaçage,
- Quatre marqueurs de différentes couleurs effaçables à sec à pointe d'ogive,
- Un lot de 12 aimants de $\varnothing 1,2$ cm,
- Un lot de 12 aimants de $\varnothing 2,2$ cm,
- Un spray nettoyant pour tableau blanc (250 ml).

5066 Lot « matériel de visioconférence »

Vidéoprojecteur

Le vidéoprojecteur sera suspendu au plafond et dirigé vers un écran enroulable fixé au plafond.

Le vidéoprojecteur devra produire une image nette sur l'écran de projection et bien visible pour une dizaine de personnes située dans le module salle de réunion.

Il comportera une télécommande et les fils d'alimentation et de raccordement au PC seront installés dans des goulottes.

Il comportera *a minima* une sortie HDMI.

L'utilisation du vidéo projecteur devant se faire dans un environnement potentiellement lumineux, il est demandé la mise à disposition d'un appareil de 3 000 lumens (ANSI) mini.

SÉRIE 6000 REMISE DU DIUO ET DES CLEFS

Dix clés seront fournies. Les clés seront universelles pour l'ensemble des modules.

Le DIUO (Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage) comprendra les garanties de maintenance matériel, plans du site et des différents modules, schémas de fonctionnement...

SÉRIE 7000 FONCTIONNEMENT – MAINTENANCE - ENTRETIEN

La remise des clés lance le délai de fonctionnement – maintenance - entretien.

7011 Astreinte et Maintenance des Installations de Chantier

Astreinte des Installations de Chantier et alarme

L'astreinte inclut la surveillance du site *via* les équipements de sécurisation, la capacité à évaluer la menace détectée *via* ces équipements et l'intervention si nécessaire suite à l'évaluation de la menace.

Le titulaire du marché assurera également une maintenance préventive et curative, et la mise à jour si nécessaire des dispositifs.

7012 Contrôle validité et maintenance des équipements sécurité incendie

le titulaire du marché assurera le bon fonctionnement et la validité des équipements de sécurité incendie, notamment les extincteurs.

7013 Maintenance climatisation-chauffage électrique

Le titulaire du marché assurera une maintenance préventive et curative sur les climatiseurs et les radiateurs.

Une intervention est prévue deux fois par an, mais l'intervention pourra également être faite en cas de défaillance sur demande du maître d'œuvre. Dans cette situation, le titulaire du marché s'engage à intervenir dans un délai de 5 jours ouvrés suite à la demande.

7016 Prestation de nettoyage

Le titulaire du marché assurera une prestation de nettoyage hebdomadaire qui permettra sur un roulement de quatre prestations d'assurer un nettoyage complet des installations.

7032 Accès internet

Le titulaire du marché prendra un forfait mensuel avec un opérateur pour fournir sur le site un accès internet de type haut débit illimité.

7033 Maintenance installation réseau

Le titulaire du marché assurera une maintenance préventive et curative sur l'installation d'accès internet.

Une intervention est prévue chaque année, mais l'intervention pourra également être faite en cas de défaillance sur demande du maître d'œuvre. Dans cette situation, le titulaire du marché s'engage à intervenir dans un délai de 5 jours ouvrés suite à la demande.

SÉRIE 8000 REMISE EN ÉTAT DES LIEUX

Le titulaire du marché informe dans les plus brefs délais le maître d'œuvre, le maître de l'ouvrage et le coordonnateur environnement de tout dommage causé à l'environnement pendant l'exécution du marché. Il informe également l'autorité compétente en cas d'atteinte aux milieux (en particulier la police de l'eau en cas de pollution des eaux superficielles ou souterraines).

le titulaire du marché remédie à ses frais et risques dans les plus brefs délais à toutes les atteintes portées à l'environnement en cours d'exécution du marché.

8001 Restauration du site

Après l'enlèvement des modules, des mobiliers et des équipements présents dans ces modules, le titulaire du marché devra remettre en état les lieux.

Pour ce faire, il enlèvera les matériaux utilisés pour le calage et les évacuera à la décharge selon un dispositif validé par le MOE. Il comblera les fouilles réalisées avec les matériaux issus du site.

Le titulaire du marché fournira les bordereaux de suivi des déchets ou les justificatif de valorisation ou de recyclage des éléments démontés (Modules, mobiliers et équipements présents)

Lu et accepté par le titulaire du marché soussigné

A , le